



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AREVA : succès de l'augmentation de capital au profit des porteurs de certificats d'investissement

Paris, le 25 janvier 2011

AREVA annonce le succès de l'augmentation de capital au profit des porteurs de Certificats d'Investissement (CI) d'un montant de 35 millions d'euros, lancée le 3 janvier 2011 et dont la souscription a été clôturée le 14 janvier. Elle fait suite à celle réservée à Kuwait Investment Authority (KIA) et à l'Etat français, intervenue le 28 décembre 2010. Ces opérations ont permis au groupe de lever un montant cumulé de 935 millions d'euros.

1 085 535 actions nouvelles (ADPCI) ont été souscrites à titre irréductible, soit un taux de souscription de 91,15%.

Cette augmentation de capital permet au public de maintenir sa participation au capital d'AREVA à hauteur d'environ 4,0%.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment B) des actions de préférence sans droit de vote nouvelles qui seront créées dans le cadre de cette augmentation de capital interviendront le 27 janvier 2011. Les actions de préférence nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit à toutes les distributions décidées par la société à compter de cette date. Elles seront négociées sur une ligne de cotation distincte sous le code ISIN FR0010986190.

A compter du 27 janvier 2011, le nombre total de titres AREVA (actions, certificats d'investissement, actions de préférence sans droit de vote) sera donc porté à 383 204 852. La répartition du capital et des droits de vote sera la suivante :

Actionnaire Porteur de CI ou ADPCI	CEA*	Etat français	KIA	CDC**	Groupe EDF	CA CIB***	Groupe Total	Framé- pargne	Auto- contrôle	Public
% du capital	73,0	10,2	4,8	3,3	2,2	0,9	0,9	0,4	0,2	4,0
% des votes	77,1	10,2	4,8	3,3	2,2	0,9	0,9	0,4	-	-

* Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives

** Caisse des Dépôts et Consignations

*** Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Service de Presse

Patricia Marie
Pauline Briand
Fleur Floquet-Daubigeon
T : +33 (0) 1 34 96 12 15
F : +33 (0) 1 34 96 16 54
press@areva.com

Relations Investisseurs

Marie de Scorbiac
marie.descorbiac@areva.com
T: +33 (0) 1 34 96 05 97



Avertissement

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les certificats d'investissement, les actions de préférence sans droit de vote et les droits préférentiels de souscription d'AREVA n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act et AREVA n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des copies de ce document ne sont pas, et ne doivent pas, être distribuées aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la section 21 (restrictions relatives à la financial promotion) du Financial Services and Markets Act 2000 ("FSMA"). En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce document est destiné et adressé uniquement (i) aux personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements ("investment professionals") visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l'"Ordre"), (ii) aux personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) à toutes autres personnes auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes, avec les Investisseurs Qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus) sont dénommées ensemble les "Personnes Qualifiées"). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées. En recevant ce document, vous devrez prévenir la Société que vous faites partie des catégories de personnes mentionnées ci-dessus.

A PROPOS

AREVA fournit à ses clients des solutions pour produire de l'électricité sans CO2. Le groupe possède une expertise et un savoir-faire qui font de lui un acteur de référence, dont le développement responsable s'inscrit dans une logique de progrès continu.

Numéro un mondial du nucléaire, AREVA propose aux électriciens une offre intégrée unique qui couvre toutes les étapes du cycle du combustible, la conception et la construction de réacteurs nucléaires et les services associés. Le groupe développe par ailleurs fortement ses activités dans les énergies renouvelables – éolien, solaire, bioénergies, hydrogène et stockage – pour devenir d'ici à 2012 l'un des trois leaders mondiaux de ce secteur.

En cultivant au quotidien les synergies entre ces deux grandes offres du "sans CO2", les 48 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à fournir au plus grand nombre, une énergie plus sûre, plus propre et plus économique.